

LICENCE

Domaine : Sciences, Technologie, Santé

Secteur : **Sciences de la Vie et de la Terre (SVTE)**

Mentions : Biologie – Sciences Naturelles – Terre et Environnement

Parcours Aménagé SVTE : une aide à la réussite des bacheliers technologiques

Objectifs de la formation

- Permettre à des bacheliers technologiques (STL, ST2S, STAV) (ou DAEU ...) de **réussir leur parcours de Licence SVTE et poursuivre des études supérieures**, quel que soit leur projet professionnel :
 - **technicien supérieur** après une licence professionnelle (bac+3)
 - **ingénieur** après un master professionnel ou une école d'ingénieur (bac+5)
 - **enseignant** : professeur des écoles, de collèges ou de lycée ou à l'université
 - **chercheur dans le public ou chef de projet en industrie** après un doctorat (bac+8)
- Offrir un **parcours individualisé sur les trois premiers semestres**.
- Apporter une **remise à niveau** en matière de connaissances scientifiques générales et une aide dispensant les contenus disciplinaires nécessaires à l'accès à l'ensemble des mentions de licence SVTE

Organisation

L'aménagement concerne principalement la **première année de parcours** :

- enseignement en petits groupes
- cours-TD-TP (pas d'enseignement en amphithéâtre)
- évaluation en contrôle continu
- tutorat de soutien
- assistance à l'apprentissage via le multimédia
- aide à l'orientation (entretien individuel régulier) et à l'insertion professionnelle (connaissance des métiers et des formations).

En deuxième année, l'aménagement concerne uniquement le premier semestre (appelé S3) :

- intégration partielle dans le parcours classique de Licence
- tutorat de soutien
- aide à l'orientation (entretien individuel régulier) et à l'insertion professionnelle (connaissance des métiers et des formations).

Au quatrième semestre S4, l'étudiant accède au parcours de Licence choisie, suivie par tous les étudiants.

L'étudiant ayant commencé par un parcours aménagé sera titulaire du même diplôme qu'un étudiant issu de parcours classique.

Contenu général

Un programme détaillé du parcours aménagé SVTE est disponible sur <http://formations.univ-lille1.fr> . Dans la partie « Domaine de formation Sciences et Technologies », sélectionner « Licence » et enfin « Parcours aménagé SVTE ».

Au 1er semestre : bureautique et informatique instrumentale, Projet Personnel Professionnel étudiant, anglais, biologie animale, biologie cellulaire, organisation de la terre (structure et enveloppement terrestre), physique (optique, spectroscopie), chimie (équilibre acide-base, oxydoréduction,...), mathématiques (Probabilités et statistiques).

Au 2ème semestre : anglais, informatique instrumentale, Projet Personnel Professionnel étudiant, techniques d'expression et de communication, biologie végétale, biochimie, chimie organique, génétique ou sciences de la terre, physiologie cellulaire humaine, mathématiques appliquées.

Au 3ème semestre : se reporter au descriptif de la licence SVTE mention Science de la Vie, autres parcours.

Poursuite d'études

A la fin du premier semestre, les étudiants peuvent s'orienter vers un diplôme universitaire **Bac + 2 dénommé DEUST** (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques). Trois sont accessibles (**sur dossier et entretien**) à des étudiants de profil SVTE : Distribution et Qualité des Produits Alimentaires, Environnement et Déchets, Guide Nature Multilingue.

A l'issue des trois semestres de parcours aménagé, vous rejoignez le parcours classique de la licence SVTE. Vous aurez alors le choix entre les mentions suivantes et leurs parcours.

Mentions Biologie

- Biochimie
- Biologie cellulaire et physiologie
- Biologie des Organismes et de populations

Mentions Sciences Naturelles

- Biologie – Géologie
- Sciences de la Vie et de la Terre

Mention Terre et Environnement

Vous aurez également la possibilité d'accéder à des licences professionnelles (admission sur dossier et entretien) à la fin du S3 ou du S4 avec notamment sur Lille 1 les spécialités :

Mention Management des organisations

- Spécialité sécurité et qualité en alimentation
- Spécialité sécurité et qualité des pratiques des soins

Mention Protection de l'environnement

- Spécialité gestion, eau, sol et sous-sol
- Spécialité Métrologie et environnement

Modalités d'admission

Le parcours aménagé étant à effectif limité, vous devez **obligatoirement** passer par l'Admission Post-Bac **et respecter les dates limites**. La décision d'entrée en parcours aménagé sera effective après un entretien de recrutement obligatoire. Afin de préparer cet entretien, vous êtes priés de nous retourner par voie postale le dossier à télécharger et les documents demandés sur la fiche de vœu (imprimée après validation du vœu).

Tous ces éléments sont à envoyer **avant le 2 Avril 2012** à :

Madame Véronique Vyncke
Secrétariat pédagogique – Parcours aménagé SESI
Bâtiment SUP – Bureau 114 Université Lille 1 Cité Scientifique 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Amenage-SVTE@univ-lille1.fr ; Tél : 03 20 05 86 50

RAPPEL : LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITE

L'entrée au parcours aménagé se fait sur étude de dossier et entretien.
Les dates des entretiens vous seront communiquées ultérieurement.

ATTENTION AUX DATES LIMITES DE RETOUR DES DOSSIERS